

La Croix

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.
Boite de Poste 2175

Revue Catholique et Indépendante publiée à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ART, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

La "CROIX", bi-hebdomadaire

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

JOSEPH BÉGIN, directeur-propriétaire.

ABONNEMENTS

(Payables d'avance.)

CANADA ET ÉTATS-UNIS : 1 AN. \$2 ; 6 MOIS. \$1

EN VILLE. PAR LA POSTE : 1 AN. \$2 ; 6 MOIS. \$1

Conditions spéciales pour de nouveaux abonnements :

3 ABONNEMENTS DE 1 AN POUR - - \$4.00

5 ABONNEMENTS DE 1 AN POUR - - 6.00

10 ABONNEMENTS DE 1 AN POUR - - 10.00

Si vis pacem, para bellum

Pour n'oublier jamais quelle est votre responsabilité, n'oubliez jamais quelle est votre influence.

(V. Hugo, Odes et Paroles.)

De tout ce qui a été dit, écrit ou fait touchant la fameuse question des écoles, on peut maintenant conclure :

1o Que le premier ministre du Canada, l'honorable Wilfrid Laurier, un catholique, après avoir mûrement réfléchi à l'importance de l'acte qu'il allait poser, après les conseils de personnes sages et éclairées, et malgré sa prévision de difficultés certaines, a jugé qu'il était de son devoir de présenter à la Chambre un projet de loi établissant, ou plutôt rétablissant dans les deux nouvelles provinces qu'il veut créer, au Nord-Ouest, — l'Alberta et la Saskatchewan — les écoles séparées ou confessionnelles.

2o Que l'honorable M. Fielding, un protestant, a proposé à ce projet de loi un amendement inacceptable pour les catholiques. Je dis inacceptable parce qu'il consacre le principe des écoles neutres : En effet, la fameuse demi-heure facultative d'enseignement religieux, n'est qu'un leurre et n'empêche pas l'école d'être en réalité une école neutre lorsque, de par la loi, il ne doit pas, le reste du temps, y être question de religion.

3o Que l'honorable Wilfrid Laurier a accepté le susdit amendement. *Defecit sanctus, quoniam diminuta sunt veritates a filiis hominum* (Ps. 11, v. 2.) "Les catholiques fidèles se font rares parce

que les vérités ont été altérées par les enfants des hommes."

De là, polémiques sur polémiques. Les uns, des francs-maçons, des protestants sectaires secondés, hélas ! par nos catholico-libres penseurs, approuvent l'amendement Fielding et la conduite du Premier Ministre qui a eu la faiblesse de l'accepter ; les autres, des protestants à l'esprit large et pour qui la justice n'est pas un vain mot, s'unissent aux vrais catholiques, aux hommes qui ont des principes et assez de volonté pour agir sans faiblesse comme sans forfanterie selon ces principes, et condamnent l'amendement en même temps que la reculade de sir Wilfrid.

I

Pour porter un jugement sérieux sur une question, il ne suffit pas d'en faire le tour, il faut la pénétrer.

Et quand la question a l'importance de celle qui nous occupe, lorsqu'elle touche de si près à l'âme humaine, et que, partant, elle relève de la religion elle-même, il faut pour la traiter se mettre à la hauteur voulue et se garder surtout de l'abaisser complètement au niveau d'un vulgaire débat parlementaire.

Qu'on parle pour amener quelques esprits — droits d'ailleurs, mais qui n'ont pas nos convictions — à la voir sous son vrai jour ; qu'on leur expose le côté constitutionnel, si je puis m'exprimer ainsi, de la question ; que l'on fasse comprendre à des adversaires intelligents, mais aveugles, qu'à nos droits correspondent exactement leurs devoirs, très bien ; mais qu'après cela, sous le prétexte de je ne sais quelle tolérance mal entendue qui ressemble fort à une trahison, on recule devant le fanatisme et la mauvaise foi, que par de honteux compromis on transige avec le devoir, c'est une lâcheté pour tout homme d'honneur et c'est, pour tout catholique, une sorte d'apostasie.

II

J'ai insinué que cette question d'écoles, étant avant tout une question de religion, doit être surtout envisagée au point de vue religieux, c'est-à-dire surnaturel, par ceux qui ont la redoutable mission de la mener à bonne fin. Voilà pourquoi il ne leur est pas permis de reculer devant le sectarisme des adversaires. On n'arrive à la paix solide et durable que par une défense énergique de nos droits ; *si vis pacem, para bellum*, et ce n'est pas en se sauvant qu'on remporte la victoire.

Eh ! bien, ceux qui fuient devant l'ennemi ont le tort de ne pas vouloir agir conformément à ces grands principes. Voyant l'inutilité de leurs meilleures raisons, ils se jettent dans les bras de la diplomatie à laquelle ils confient le soin de couvrir leur honteuse retraite. La lutte leur paraissant désormais impossible, parce que pour la continuer il leur faudrait risquer de compromettre leurs intérêts personnels, tous les prétextes ont à leurs yeux la force de raisons majeures. Ils se disent :

Si nous allons plus loin, nous allons tout compromettre ;

Il vaut mieux obtenir quelque chose que de n'avoir rien du tout ;

Il ne faut pas exciter le fanatisme ;

Nous provoquerions des guerres de religion ;

Nous réveillerions des antipathies de races ;

Nous tomberions du Pouvoir et les protestants s'empareraient de tout ;

En un mot, nous perdriions, *sans aucun profit pour le pays*, notre position et... notre portefeuille.

Voilà comment on raisonne lorsque dans une question de cette importance, on oublie le véritable point de vue, le point de vue catholique ou surnaturel.

III

Ce n'est jamais *sans aucun profit pour son pays* qu'un homme politique sacrifie pour sa religion et pour son Dieu, de mesquins intérêts temporels.

Les hommes, quels qu'ils soient, ne sont que des instruments entre les mains de Dieu. Il ne leur restera, en définitive, que le mérite ou le démerite qui ne dépend ni du succès, ni de l'insuccès, ni même de la grandeur de l'œuvre accomplie, mais du travail consciencieux qu'ils auront fait pour seconder les vues de la Providence.

Si des journalistes ou des hommes influents à qui Dieu a donné avec leurs talents la mission de faire le bien ne veulent pas agir pour Lui, ils agissent contre Lui. Et ces hommes qui ont corrompu leur voie seront mis au rebut et remplacés par d'autres plus fidèles.

Lorsqu'un catholique, par les mystérieux dessein de la Providence, a été élevé au premier poste pour la gouverne de son pays, ce n'est pas seulement pour l'honneur ou le salaire, c'est aussi, c'est peut-être surtout pour le sacrifice, et si, selon la belle pensée de Victor Hugo, pour ne

pas oublier quelle est sa responsabilité, il réfléchit à son influence, il pourra trouver là, certes, de quoi trembler !

La ligne de conduite à tenir, pour un catholique, dans cette question d'écoles, comme d'ailleurs dans toute question où les intérêts de l'Eglise sont en jeu, est toute simple. Il doit d'abord employer tout son talent, tout son prestige, et tous les moyens politiques honnêtes, tirer parti, en un mot, de toutes les circonstances pour le succès de la sainte cause qu'il défend ; mais si tout cela a été inutile, pour aucun prétexte il ne doit transiger avec sa conscience, quoi qu'il puisse arriver. Si l'on est vraiment catholique, c'est le moment où il faut rester debout, à son poste, même contre toute espérance humaine de succès et compter sur l'intervention de la Providence, qui se chargera de continuer l'œuvre que la main trop faible de l'homme ne peut parfaire. Et c'est alors que les causes, en apparence les plus désespérées, défendues jusqu'au sang s'il le faut—témoin Garcia Moreno—trionphent, au grand étonnement de tous, pour l'honneur de ceux qui jusqu'à la fin, sans perdre courage, ont vaillamment combattu, pour le plus grand bien de la patrie et pour la gloire de Dieu.

L'ABBÉ RUYÈRE.

Le 16 avril 1905.

Quelques Remarques

Léon XIII disait :

“ Un journal catholique, dans une paroisse, c'est une mission perpétuelle. Que tous ceux qui désirent vraiment que la religion soit défendue par l'intelligence humaine et la littérature et se maintienne prospère, s'efforcent par leur libéralité de défendre et de protéger la presse catholique ; et que chacun, selon ses ressources, la supporte de son argent et de son influence ; car à tous ceux qui se consacrent à la presse catholique, il faut de toute nécessité donner cette sorte de secours, sans quoi leur industrie ne produira aucun fruit, ou n'aura que des résultats incertains et misérables.”

Nous nous appuyons sur ce texte de l'illustre Pontife pour prier nos lecteurs de faire de la propagande en faveur de la CROIX.

Si l'on veut qu'un journal fasse beaucoup de bien, il faut le répandre beaucoup, et le faire lire.

Or, le moyen de répandre la CROIX est à l'entière disposition de nos lecteurs.

Nous savons que, pour cela, il leur faudra faire quelques sacrifices de temps ; mais, nous même, ne faisons-nous pas non seulement le sacrifice de notre temps, mais aussi celui de notre santé et du bien-être de notre famille ?

M. Tarte et M. Fréchette

M. Tarte est un fort juge... En 1896, c'est lui qui a réglé le différend qui existait entre les catholiques manitobains et le gouvernement Greenway....

Ecoutez ! mes amis, a-t-il dit aux catholiques, c'est vrai qu'on vous a volé vos droits, mais il faut donner la paix au pays, et je juge donc que le volé reste volé, et que le

voleur, parce qu'il est malin et qu'il peut faire du train, garde l'objet volé !

Jugement lumineux et très équitable !

M. Fréchette, lui, n'aurait pas été si long à prononcer sa sentence. Il aurait tout simplement dit : A quatre pattes, Canayens !

ANDRÉ CHAUVEAU.

Timeo Danaos et dona ferentes

Lorsque M. Paul-G. Martineau s'est fait le promoteur d'un hôpital civique neutre et d'une bibliothèque neutre pour Montréal, et aussi d'un système d'écoles gratuites et obligatoires, pour la Province, il a rencontré en nous un adversaire déclaré. Et M. Martineau sait que nous l'avons combattu rudement mais loyalement.

Ces jours derniers, ce monsieur est allé en plein cœur de Toronto défendre les droits des catholiques des nouvelles provinces.

Nous lui avons fait à cette occasion nos meilleurs remerciements et témoigné même notre sympathie.

Lundi, M. Martineau a été appelé à présider à l'assemblée de M. Henri Bourassa, au Monument National.

Au cours de son allocution, il a cru devoir demander à l'auditoire de vouloir bien écouter et bien accueillir les réformes scolaires qui étaient proposées dans notre province. Il n'a pas exprimé très clairement sa pensée, cependant il a laissé à entendre qu'il voulait parler de l'instruction gratuite et obligatoire dont il est, à Montréal, peut-être le plus fort partisan.

Il est vrai qu'il a pris des formes pour dire sa pensée, vu que l'auditoire ne se serait certainement pas prêté à une déclaration de principes nette et catégorique en cette matière. Mais il n'en a pas moins été compris.

Nous ne voulons pas blâmer les messieurs qui ont invité M. Martineau à présider à cette assemblée, quoiqu'ils auraient pu trouver à Montréal un personnage plus digne de cette charge, en de telles circonstances.

Oar, s'il y a des conversions sincères, il y en a aussi qui ne le sont pas.

Attendons donc avant d'ouvrir tout grands nos cœurs et d'accorder toute notre sympathie à des ennemis d'hier, qu'ils aient au moins réprouvé leur malheureux passé.

Soyons sages et prudents !

Timeo Danaos et dona ferentes.

J. B.

M. Charles Périn, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain, vient de mourir à Ghlin (Belgique), à l'âge de 90 ans. Il a exercé une influence considérable sur le mouvement des idées catholiques au XIX^e siècle. Nourri des plus solides doctrines chrétiennes, il fut le restaurateur, le créateur de l'économie politique chrétienne. Il a publié :

En 1840, *Les Economistes, les Socialistes et le Christianisme* ; en 1850, *Du progrès matériel et du renoncement chrétien* ; en 1861, *De la richesse dans les sociétés chrétiennes* ; en 1875, *Les lois de la société chrétienne* ; en 1880, *Les doctrines économiques depuis un siècle* ; en 1883, *Mélanges politiques et d'économie* ; en 1886, *Le patron* ; en 1888, *Les premiers principes d'économie politique*.

Pie X et l'Association de la Jeunesse

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française vient de recevoir de Sa Sainteté Pie X un précieux témoignage d'affection et d'encouragement.

Sa Grandeur Mgr Bruchési, lors de son récent passage à Rome, avait adressé au Souverain Pontife la note très bienveillante suivante en faveur de l'Association :

Très Saint Père,

Humblement prosterné aux pieds de votre Sainteté, j'implore pour l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française la Bénédiction Apostolique.

Cette Association a l'approbation et la sympathie de tout l'épiscopat. Fondée à Montréal, elle a eu l'an dernier son premier congrès.

La prière, l'étude, l'action, voilà le programme qu'elle trace à ses membres, en qui elle se propose de former, pour l'avenir, des catholiques convaincus et militants, des hommes de courage et de dévouement.

Ces jeunes gens, Très Saint Père, se sont solennellement consacrés au Sacré Cœur de Jésus. Ils veulent de toute leur âme servir l'Eglise sous la direction de leurs évêques. Ils seront toujours vos fils aimants et soumis.

Je vous les présente, Très Saint Père, ainsi que leurs dévoués directeurs, et encore une fois, je demande à Votre Sainteté de daigner les encourager et les bénir.

Rome, le 30 décembre 1904.

+ PAUL, arch. de Montréal.

Sa Sainteté répondit en ces termes :

Nous nous unissons de bon cœur avec tout le vénérable épiscopat canadien dans l'approbation de l'Association catholique de la Jeunesse, laquelle, sous les auspices du Sacré Cœur de Jésus, s'est proposée de former, par le moyen de la prière, de l'étude, et de l'action, des catholiques professant leur foi avec courage ; et, souhaitant à ces chers jeunes gens les plus douces consolations dans leur apostolat, Nous accordons à tous, avec effusion de cœur, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 1er de l'an 1905.

PIUS PP. X.

Puisse l'Association, bénie par le Chef Suprême de l'Eglise et protégée par notre éminent Pasteur, grandir et prospérer !

Aux jeunes appartient l'avenir ; et l'avenir sera ce que le feront les jeunes d'aujourd'hui. Donc, il est très important que la jeunesse soit instruite de ses devoirs catholiques si l'on veut qu'elle garde plus tard la patrie contre l'invasion toujours croissant de l'impiété européenne, des théories socialistes et révolutionnaires d'un monde croulant sous les coups des sociétés secrètes.

J. B.

La Société d'Economie Sociale et Politique de Québec

On vient de jeter à Québec les bases d'une société d'Economie Sociale et Politique.

M. l'abbé S. A. Lortie, professeur de philosophie au séminaire, et M. J. E. Prince, avocat, en ont été les principaux promoteurs.

Un bureau provisoire a été composé à une séance préliminaire de la Société, tenue la semaine dernière :

Patrons—Sir L. A. Jetté, Mgr L. N. Bégin
Président d'honneur—Le recteur de l'Université :

Président—L'hon. juge Frs. Langelier; Vice-président—M. J. A. Couture, M. D.; Secrétaire-général—M. J. E. Prince, LL. D.; Secrétaire—M. Jos. Sirois, LL. L.; Trésorier—M. l'abbé S. A. Lortie; Archiviste—M. l'abbé Roméo Guimont; Directeurs—M. l'abbé O. Cloutier, MM. A. B. Dupuis, J. G. Garneau, Ludovic Brunet, Albert Jobin, M. D.

Les deux premiers articles de sa constitution se lisent ainsi :

"Art. 1er—La société porte le nom de "Société d'Economie sociale et politique de Québec."

"Art. 2—La société, humblement soumise aux enseignements de l'Eglise et aux directions données par N. S. P. le pape Pie X dans son "Motu Proprio" du 18 déc. 1903, sur l'action populaire chrétienne, a pour objet l'étude des questions d'économie sociale et politique en général et spécialement de celles qui intéressent notre pays."

Nous sommes heureux de constater que l'action populaire chrétienne ou la démocratie chrétienne trouve à Québec des partisans nombreux et distingués. Ce mouvement est de bon augure pour le Canada.

Lettre des Cardinaux français

A

M. le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

La discussion du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat soulève dans la France entière les plus graves et les plus douloureuses préoccupations.

Ce ne sont pas seulement les intérêts de la religion qui sont engagés; les intérêts de la France sont atteints en même temps.

Les représentants attitrés des cultes dissidents ont porté leurs réclamations soit à la Commission de la Chambre, soit à M. le ministre des Cultes; sera-t-on surpris que nous adressions les nôtres au chef de l'Etat, au nom de tout l'épiscopat, assurés que nous sommes d'être les interprètes du clergé et des fidèles qui partagent notre foi.

Nous n'avons pas la pensée d'entrer dans une discussion irritante; nous voulons seulement présenter nos observations sur les difficultés soulevées par le projet de loi et faire connaître les résolutions que cette loi imposera aux catholiques.

1o Le Concordat de 1801 nous a, depuis un siècle, assuré la paix religieuse. La suppression du Concordat ramènerait la France à l'état de désorganisation morale et sociale dont se plaignaient tous les hommes honnêtes au sortir des violences de la Révolution.

On ne saurait prétendre que la rupture du Concordat est la conséquence des mesures prises par le Pape. Il a été répondu victorieusement à cette allévation dans la séance de la Chambre du 10 février.

2o Si le Concordat cessait d'exister, nous aurions le devoir de réclamer pour la religion la liberté et le respect de ses droits garantis par des titres incontestables, à moins qu'on ne veuille supprimer, à l'égard de l'Eglise, les règles de la justice et de l'équité. Or, le projet de loi contient des dispositions qui blessent profondément la conscience des catholiques: non seulement la liberté ne leur est pas accordée par la séparation, mais on leur impose une organisation nouvelle formellement contraire aux principes de la religion catholique.

3o D'après le projet de loi présenté au Parlement, l'existence de l'Eglise, après la séparation, serait soumise au régime des associations culturelles. Or, ces associations organisées en dehors de toute autorité des évêques et des curés sont,

par là même, la négation de la constitution de l'Eglise et une tentative formellement schismatique. Le vice essentiel des associations culturelles est de créer une institution purement laïque pour l'imposer à l'Eglise catholique.

4o Les catholiques ne peuvent pas admettre que leurs églises leur soient enlevées. De même qu'en 1789 les biens du clergé avaient été "mis à la disposition de la nation" pour empêcher une banqueroute publique, les églises ont été, par le Concordat, "remises à la disposition des évêques". Il y avait eu transfert des propriétés dans le premier cas; de quel droit, dans le second cas, entendre ces mêmes expressions dans le sens d'une simple affectation, d'un simple droit d'usage, révocables à merci? Changer la destination des églises est donc une violation des règles de la justice. Les catholiques ont le droit et le devoir de conserver la jouissance des églises, presbytères et autres établissements du culte.

5o La suppression du budget des cultes est la violation de l'une des clauses les plus graves du Concordat.

Il fallait réparer l'injustice commise par les décrets révolutionnaires, raffermir la conscience publique, assurer la propriété des particuliers acquéreurs des biens ecclésiastiques. L'Eglise abandonna tous ses droits de revendication. En retour, l'Etat s'obligea à fournir une dotation aux ministres du culte. La suppression pure et simple du budget des cultes est le refus d'accomplir une obligation stricte, née d'un contrat et exprimée, dans les termes les plus formels par la Constitution de 1791 qu'il n'est pas inutile de rappeler ici. "Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la dette nationale." Cet acte portera un trouble profond dans la conscience publique.

6o Comme conclusion, nous demandons que le Concordat, c'est-à-dire un régime d'entente entre la société civile et la société religieuse, soit maintenu, et que, s'il y a lieu de le modifier, ce soit d'un commun accord entre les deux autorités.

Nous avons voulu remplir notre double devoir envers l'Eglise et envers la France en présentant ces observations au chef de l'Etat avec une respectueuse franchise et sans aucun sentiment d'hostilité. Nous aimons d'un même amour l'Eglise et la France. Nous avons la conviction qu'en agissant ainsi, nous répondons aux nécessités de la situation. La France ne veut pas de bouleversement politique; elle ne veut pas non plus de persécution religieuse.

Le projet de séparation conduit nécessairement à la persécution religieuse et n'est pas l'expression de la volonté nationale.

Evêques français, nous avons, en parlant aujourd'hui, dégagé notre responsabilité envers le pays. Nous ne voulons pas désespérer de le voir reconnaître la vérité et la sincérité de nos conseils; et si nous devons souffrir les douloureuses hostilités des sectes antichrétiennes, nous ne cesserions pas d'aimer la France et de prier pour elle.

Veillez agréer, monsieur le Président de la République, l'hommage de notre profond respect.

+ FRANÇOIS card. RICHARD, archevêque de Paris. — + ADOLPHE LOUIS ALBERT, card. PERRAUD, évêque d'Autun. — + PIERRE, card. COUILLÉ, archevêque de Lyon. — + V. L., card. LECOT, archevêque de Bordeaux. — + J., card. LABOURÉ, archevêque de Rennes.

Paris, le 28 mars 1905.

Ca et la

ESSAI DU MARTYRE

Dans la ville de Burgos, une enfant s'était grièvement brûlée, et la plaie alla s'envenimant, en sorte qu'on en vint à craindre pour les jours de la pauvre petite qui fut portée à l'hôpital.

"Votre fille, dit le docteur, ne guérira que si l'on pratique sur elle l'opération de la greffe."

On chercha en vain quelqu'un qui consentît à se laisser inciser en sa faveur.

Devant le danger que courait l'enfant, un jeune religieux Capucin, qui se trouvait alors à l'hôpital, n'hésita pas :

"Docteur, dit-il, je vais bientôt m'embarquer pour la mission des Galla. Qui sait si le bon Dieu ne m'y réserve pas le martyre? Aussi, puisque l'occasion s'offre si belle, je pourrais bien faire ici un petit apprentissage et prendre la première leçon."

Le médecin demandait si c'était sérieux :

"Opérez, dit le religieux, il faut sauver les jours de cette enfant."

Et le chirurgien d'enlever au religieux des parties d'épiderme au-dessus de la ceinture.

L'opération terminée, on pensa les incisions, et le brave Père demanda le plus strict secret.

Mais le médecin dévoila ce bel acte héroïque de charité.

A Burgos et dans la banlieue on parle avec enthousiasme de l'acte accompli.

Et le gouvernement espagnol ne veut pas laisser partir ce religieux pour l'Abyssinie sans le décorer de la grand-croix de bienfaisance, juste récompense de son admirable dévouement.

En France, on l'aurait expulsé!

**

LES BOERS IRREDUCTIBLES

Des nombreux prisonniers que les Anglais avaient déportés pendant la guerre du Transvaal dans l'île de Ceylan, il n'en restait plus, le 4 mars, que deux, MM. Robert Rogers et H. Engelbrecht, qui n'ont jamais voulu prêter le serment d'allégeance à l'Angleterre qui leur était demandé.

Après quatre ans et demi de captivité dans l'île, Robert Rogers vient de partir pour la Hollande, à bord d'un navire allemand, le *Berlin*, qui fait escale à Colombo. Le gouvernement anglais, en lui accordant l'autorisation de quitter l'île, l'avertit qu'il ne pouvait rentrer au Transvaal s'il ne prêtait le fameux serment.

M. H. Engelbrecht, le dernier prisonnier boer, est maintenant à Hambantota.

**

LE PATRIARCAT DE L'EGLISE RUSSE

Il paraît que la grave question du patriarcat russe va être résolue. L'empereur cesserait d'être le chef suprême de l'Eglise russe pour céder ce rang à un patriarche élu.

La réforme générale de l'Eglise orthodoxe suivrait cette première et grave modification.

Le *Novoïe Vremia* annonce que le Saint-Synode a définitivement résolu de convoquer un Concile pour élire un patriarche. Cette résolution sera soumise à l'empereur. Le Concile doit avoir lieu à Moscou.

Le premier candidat au patriarcat est, d'après les dispositions canoniques, le plus haut dignitaire ecclésiastique de la capitale, par conséquent le métropolite de Saint-Petersbourg.

Le Saint-Synode assistera le patriarche à titre de conseil. Le poste de procureur général sera supprimé. Le droit de porter la parole devant l'empereur au nom du Saint-Synode passera au patriarche.

L'Eglise russe a beau se réformer, elle restera toujours une branche morte détachée de l'arbre vivant qu'est l'Eglise catholique.

ORANGE ESSENCE

Convents et Collèges, la maison LAPORTE, MARTIN ET CIE se fera un plaisir de vous vendre l'Essence d'Orange de JULES BOURBONNIERE, si vous spécifiez ce nom.

Approbations d'Evêques

Nous avons eu, il y a quelques semaines, l'honneur de recevoir de plusieurs membres de l'épiscopat canadien français leurs appréciations de l'œuvre de la CROIX, accompagnées de leurs oboles.

Ces lettres étaient personnelles. Cependant nous en avons publié une couple, après avoir eu le soin de ne pas laisser connaître les noms des éminents évêques qui nous les avaient écrites, parce que nous sommes en polémique assez souvent acrimonieuse avec des adversaires la plupart du temps très peu scrupuleux lorsqu'il s'agit de prendre les moyens de nous combattre, et nous n'avons pas voulu demander à ces prélats de mettre leurs personnes en vedette et les exposer aux coups haineux de ces écrivains. D'ailleurs, comme le soldat sur le champ de bataille, fier de combattre pour une cause juste, il nous incombe de recevoir ces coups, et nous devons faire en sorte qu'ils n'atteignent pas nos supérieurs.

Nous republions, ici, ces lettres auxquelles fait allusion, sans doute, le malicieux M. Asselin, lorsqu'il dit dans le *Nationaliste* de dimanche :

« L'idée que j'ai voulu affirmer en ouvrant les colonnes du *Nationaliste* à M. Germain Beaulieu, est qu'un système d'enseignement n'est pas maconique parce qu'il prend fantaisie à un fou quelconque de le prétendre.

« C'est qu'on n'est pas plus tenu d'écouter les philippiques du R. P. Ruhlman contre l'instruction gratuite et obligatoire qu'on n'est tenu de croire avec le R. P. Hamon que l'enfer est au centre de la terre et qu'après le jugement dernier nous nous promènerons dans les espaces célestes en corps et en âme.

« C'est que dans une ville où il existe une dizaine de journaux, il devrait être possible à un honnête homme de se défendre, à propos d'une question libre, contre les insinuations malicieuses d'un exploitateur de religion qui a force de s'écrire des prétendues lettres d'évêques, à fini par faire croire à un certain nombre de gogos qu'il parle au nom du Pape. »

Très respectueux, M. Asselin, envers d'aussi distingués religieux, et, aussi, très poli envers nous ! Mais passons.

Voici donc ces lettres que nous reproduisons textuellement des originaux que nous avons reçus :

M. J.-U. Bégin,

Directeur de la CROIX,

Montréal.

Mon cher monsieur,

Je vous prie de bien vouloir accepter le chèque ci-inclus, en paiement de mon abonnement à votre excellent journal. Si je pouvais vous faire une large souscription, je le ferais volontiers pour reconnaître vos vaillants efforts dans la lutte des bons principes que vous avez entreprise ; mais Dieu, hélas ! a voulu que je fusse pauvre, avec un grand nombre d'œuvres à soutenir. Agrées du moins mes souhaits les plus sincères pour votre succès et votre prospérité, et croyez-moi,

Mon cher monsieur,

Votre très humble et tout dévoué,

† X. Ev.

Mons. J.-U. Bégin, Prop.-Réd. de la CROIX.

Cher monsieur,

J'ai votre journal en grande estime. Je le trouve animé de l'esprit chrétien, disposé à défendre la vérité contre l'erreur, d'allures effectivement li-

bres, dévoué aux intérêts de la religion et de la patrie, en un mot, il est à mes yeux un vrai et bon journal.

Je voudrais avoir des millions à ma disposition ; je les croirais bien placés que de vous les offrir. Je n'ai qu'une obole, je l'inclus avec plaisir, espérant qu'elle ne sera pas tout-à-fait inutile à votre œuvre.

Je ne vous ménage pas, du moins, mes encouragements les plus sincères, ni mes meilleurs souhaits de succès et de persévérance.

Votre bien dévoué en N.-S.,

X. év. DE.....

Sans doute, le *Nationaliste* nous en veut beaucoup, parce que nous avons combattu certaines fausses thèses sur l'Instruction publique dont il s'était fait le tenant ; et parce que nous avons été obligé de le réprimander quelque peu sévèrement, lorsqu'il donnait l'hospitalité à des annonces de mauvais théâtres, à une nouvelle obscène, etc., et qu'il ridiculisait la vertu. Mais il ne devrait s'en prendre qu'à lui. Nous avons fait notre devoir et il n'a pas fait le sien. Loin de là, il a été même un temps où l'on se demandait si ce journal qui avait déclaré dans son numéro prospectus qu'il ne mangerait pas du curé, comme le faisait les *Débats*, n'avait pas promis plus qu'il ne tenait.

Cependant nous sommes heureux de constater que depuis une couple de semaines cette feuille s'est amendée—nous notons simplement ce fait sans vouloir nous en attribuer le mérite, parce que M. Asselin se fâcherait de nouveau et nous le contesterait avec force invectives dont il n'est jamais dépourvu comme on le sait !

Naturellement, nous ne tenons pas compte, ici, des écarts de langage et des insinuations malicieuses et mensongères qu'il a commis contre nous. Le journaliste catholique a une autre mission à remplir que celle de réfuter les attaques calomnieuses qu'on lui fait. Notre Seigneur n'a pas passé sur la terre sans être Lui-même en butte aux plus outrageantes vilénies. Nous ne pouvons exiger d'être mieux traité que le Maître.

JOSEPH BÉGIN.

LE PAPE ET LE CONCORDAT

Le 7 mars dernier, le Pape a tenu un Consistoire privé avec les cardinaux seuls. Il prononça une courte allocution en latin dont voici intégralement le début :

« Vous parlant en Consistoire pour la troisième fois, Nous regrettons de devoir de nouveau traiter des sujets qui n'apportent pas la joie mais aggravent Notre douleur. Mais vous savez que le dessein providentiel de Dieu est que l'Eglise ne manque jamais de sujets de tristesse, afin qu'elle soit digne de son Epoux qui pour la rendre glorieuse et pure voulut être « un signe de contradiction. »

« Antérieurement, Nous avons dit déjà Notre tristesse de voir agiter en France des desseins très funestes à la religion et le projet non seulement de briser le pacte que firent au début du siècle dernier le pontife romain et les gouvernants de la République française pour le bien commun de la religion et de l'Etat, mais encore de sanctionner d'une façon perpétuelle par une loi, la séparation de la société civile et de l'Eglise, quoique Nous, par tous les moyens permis et avec tout Notre pouvoir, Nous sommes efforcé jusque dans ces derniers

jours encore et nous voulons nous efforcer encore d'écartier une telle calamité. Rien en effet n'est plus éloigné de Notre pensée que de vouloir Nous soustraire aux accords convenus.

« Cependant, l'affaire est menée avec un empressement si ardent qu'il faut craindre qu'elle n'arrive vite à son terme. Nous souffrons douloureusement de cette situation de la France que Nous aimons de tout cœur, car tout ce qui se fait au détriment de l'Eglise tourne aussi, l'expérience le prouve, au détriment de la société civile.

« Qu'ils retiennent cela, non seulement ceux qui en France sont catholiques et pour qui défendre l'Eglise est un saint devoir, mais aussi tous ceux qui veulent la paix et la tranquillité publiques, afin que leurs efforts communs éloignent de leur patrie un tel désastre. »

Le Pape déplore ensuite la continuation des massacres, des incendies, des carnages de la guerre d'Etrême-Orient. « Tant de malheurs, dit-il, accablent déjà le genre humain que pas n'est besoin de les accroître par l'atrocité des guerres. » Aussi rend-il hommage aux gouvernements du Brésil, du Pérou, de la Bolivie, qui recourent à l'arbitrage pour dirimer des questions de frontières, en appelant le nonce apostolique à présider un Conseil d'arbitrage. Le Pape remercie les présidents de ces Républiques de cet honneur rendu à lui et au Saint-Siège.

Malheureusement la République de l'Equateur ne suit pas de tels exemples. Le Pape rappelle ce que fit pour cette République le Saint-Siège et surtout Pie IX de sainte mémoire. On y a vu cependant faire des lois qui tendent à anéantir la religion. Le Pape proteste et encourage les évêques et les catholiques à défendre la liberté par tous les moyens justes.

Pie X termine en rappelant les fêtes mariales et souhaitant que la Vierge très suave ne fasse pas trop attendre les jours de la paix souhaitée.

CHOSSES ET AUTRES

Les Communes de Londres, par un vote de 203 contre 104, ont repoussé une demande pour établir une université catholique en Irlande. Le vote a été très animé, la minorité comprenant des nationalistes et des catholiques anglais.

Mgr Favier, évêque de Pékin, qui joua un si beau rôle dans le Céleste-Empire pendant de longues années, est mort récemment.

L'inauguration de la grotte de Lourdes, au Vatican, a eu lieu le 28 mars avec pompe et solennité. Assistèrent à la cérémonie à la suite de Pie X les Eminentissimes cardinaux Agliardi, Matthieu, Merry del Val, Svampa, Tripepi et des prélats en grand nombre. Mgr l'évêque de Tarbes lit un discours où il remercie Pie X de mettre, par cet acte solennel, le sceau aux manifestations de la piété pontificale de Pie IX et de Léon XIII envers l'Immaculée de Lourdes. « Ce sera, dit-il, pour le peuple chrétien une grande joie, quand nous serons agenouillés devant la grotte des Apparitions, de penser que le Vicaire du Christ prie avec nous. Notre union avec le Pape nous mettra plus près du Cœur du Christ et de sa Mère Immaculée. »

Pie X répond : « La meilleure manière de le remercier est de prier Notre-Dame de Lourdes d'obtenir de son Fils pour vous, Monseigneur, pour votre diocèse et pour tous les citoyens de France, ses bénédictions. Nous serons unis pour implorer que la France soit la fille aînée de l'Eglise, non seulement par son titre, mais par son dévouement filial à l'Eglise et pour que Dieu ramène dans le droit chemin tant d'égares qui restent cependant nos frères bien-aimés. »

Puis le Pape, les cardinaux et les prélats sont

allés s'agenouiller devant l'Immaculée, à la grotte, pendant que le Séminaire français entonnait l'Ave Maria de Lourdes, répété par les Français présents.

Le premier volume de la nouvelle édition du plein-chant grégorien préparé par la typographie vaticane, sera bientôt mis en vente. Il aura 900 pages, format in-8°. Il paraît que le tirage en est très limité.

Voici, en quelques mots pleins de choses, la conclusion d'un article que M. Emile Olivier publie dans le *Correspondant*, au sujet de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en France :

"Il suffit. Cette loi est une loi de suspects à laquelle ne manquent que les Fouquier-Tinville. En supprimant le salaire du clergé, elle proclame la banqueroute ; en s'emparant des biens de l'Eglise, elle commet un vol ; en profanant les sanctuaires, elle inaugure une persécution."

Nous accusons réception d'un exemplaire d'une intéressante plaquette intitulée : "L'Instruction publique dans la province de Québec," par Paul de Cazes, docteur ès lettres, officier de l'Instruction Publique et membre de la Société Royale du Canada. L'auteur fait d'abord un précis historique de l'Instruction publique sous les dominations française et anglaise, et explique ensuite le fonctionnement de notre organisation scolaire actuelle.

Tous ceux qui s'occupent d'Instruction et d'éducation devraient se procurer cette plaquette. Elle leur rendra des services inappréciables.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Jérôme Chicoyne, de Saint-Pie, père de notre distingué compatriote, M. J. A. Chicoyne, ex-député de Wolfe, et aussi celle de M. Nicodème Audet, conseiller législatif.

Le divorce de Edward D. Murphy, commis-voyageur de Montréal, avec Susan-Margaret Dillon, accordé il y a quelque temps par le Sénat, a été ratifié par le comité des bills privés de la Chambre. Tous les membres catholiques du comité ont voté contre ce divorce. Honneur à ceux-ci !

Les catholiques sont à la veille d'obtenir, en Belgique, le repos dominical pour les ouvriers : le gouvernement s'est rallié dernièrement à la proposition de membres de la droite d'appliquer le principe de la loi sur le repos dominical aux employés, agents et ouvriers de l'Etat.

L'entrevue du roi d'Angleterre et du président Louhet à Paris, s'est passée sans incident notoire et de la manière projetée.

La discussion générale du projet sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, aux Chambres françaises, est close ; on a commencé, dans une séance exceptionnelle demandée par le gouvernement et la Commission, l'examen des contre-projets.

Le Pape aurait adressé, le 18 du courant, une encyclique à tous les membres du clergé catholique du monde entier, sur la manière d'enseigner la doctrine chrétienne.

En Allemagne

CONTRE LES CATHOLIQUES

On s'est beaucoup occupé d'un entretien de Guillaume II avec M. Behrmann, premier pasteur protestant de la ville de Hambourg.

On sait que l'empereur vient d'inaugurer à Berlin le Dôme protestant, un de ces monuments vraiment grandioses qui sont si rares dans la capitale de l'Allemagne.

Après cette cérémonie, qu'il présidait lui-même en sa qualité de *summus episcopus* de l'Eglise protestante de la Prusse, il a invité à dîner tous les membres de la fête. Après le festin, il a déclaré à M. Behrmann qu'il désire vivement l'union de tous les protestants contre l'ultramontanisme, c'est-à-dire contre l'Eglise catholique. Voilà donc l'annonce d'un futur Kulturkampf, soutenu et encouragé par la plus haute autorité de l'empire. En tout cas, il est certain que beaucoup de catholiques craignent une nouvelle lutte à outrance contre l'Eglise, quoique les journaux officiels s'efforcent de représenter toute cette affaire comme issue d'une opinion absolument personnelle et privée de l'empereur.

Malheureusement, les appréhensions des catholiques ont été, pour ainsi dire, confirmées d'avance par un entretien du prince Henri de Prusse, frère de Guillaume II, avec un autre prédicateur protestant, M. Vaitz, dans la province de Hesse. "Mon frère l'empereur, a dit le prince, souhaite aussi bien que moi-même une confédération générale de tous les protestants allemands pour faire face au catholicisme." Il est absolument certain que les paroles de Guillaume II et du prince Henri, comme elles sont rapportées par MM. Vaitz et Behrmann, sont authentiques. Malgré l'étonnement de toute la presse allemande et la stupeur de la population catholique, on n'a pas entendu que les rapports des deux prédicateurs protestants sur leurs entretiens avec l'empereur et son frère aient été démentis.

Les catholiques allemands savent donc maintenant ce qu'ils doivent penser de la prétendue "amitié" de Guillaume II pour eux et de son admiration pour l'Eglise romaine. L'empereur allemand a un naturel impulsif. On sait qu'il agit parfois sous l'impression du moment, comme par exemple quand il a envoyé sa fameuse dépêche au comte-régent de Lippe. Mais cette fois il a bien dit sa pensée, il l'a dite dans un entretien privé sans savoir qu'elle serait livrée au public par l'indiscrétion de son interlocuteur.

Le rapport indiscret des pasteurs Behrmann et Vaitz est loin de plaire aux protestants fanatiques de la Ligue évangélique, qui jouent un rôle si important et si funeste pour la tolérance religieuse en Allemagne. Ces messieurs savaient bien que Guillaume II était et resterait toujours avant tout et surtout protestant, malgré son caractère religieux et son admiration pour l'unité dans l'Eglise catholique, malgré son admirable discours religieux devant la cathédrale catholique d'Aix-la-Chapelle et malgré ses visites réitérées au Vatican.

Je dois ajouter que Guillaume II a atténué quelque peu l'impression fâcheuse produite par ses paroles. Il vient, en effet, d'envoyer aux étudiants protestants et libéraux des Universités allemandes un télégramme dans lequel il leur demande de respecter les convictions religieuses des catholiques et d'être tolérants dans leurs actes et paroles. Malgré ce "soufflet impérial", ces jeunes gens ont fondé à Eisenach une confédération qui déclare, au nom de la liberté académique, que les associations d'étudiants catholiques n'ont pas le droit d'exister !

La situation du protestantisme

La situation du protestantisme en Allemagne devient de plus en plus déplorable. Les sectes deviennent de plus en plus nombreuses, et le nombre des gens sans aucune religion positive augmente sans cesse. Il y a encore, grâce à Dieu, un nombre assez considérable de protestants qui cherchent à ranimer la foi dans les masses de la population, et M. Stocker, ancien prédicateur à la cour impériale, est un des partisans les plus zélés de cette réforme intérieure du protestantisme. Mais la grande masse des protestants militants, surtout les prédicateurs, ne vit que de la lutte de plus en plus acharnée contre l'Eglise catholique.

Il est vrai qu'ils disent et répètent sans cesse que leurs attaques sont uniquement dirigées contre l'ultramontanisme, mais le mot "ultramontanisme" n'est qu'un terme dédaigneux pour le catholicisme pratique sur le terrain politique et social. Au lieu de s'acharner contre les catholiques, les protestants feraient mieux de lutter contre leurs ennemis à l'intérieur. Ces derniers sont les professeurs de théologie protestante qui ne croient plus en la divinité de Jésus-Christ et ces prédicateurs innombrables qui nient le même dogme fondamental du christianisme.

M. le Dr Fischer, curé d'une église protestante à Berlin, a proclamé en chaire que la divinité de Jésus-Christ n'est pas compatible avec la mentalité moderne. De là, grande guerre entre les partis orthodoxes et libéraux du protestantisme. Et ce qu'il y a de plus pitoyable, c'est que faute d'autorité reconnue en matière de dogme, il n'y a aucun moyen de ramener ces incrédules aux principes fondamentaux de la religion chrétienne.

(La "Croix", Paris.)

La démocratie chrétienne

Le dernier numéro du *Semeur* contenait un bon article en faveur de la démocratie chrétienne. Nous en détachons le passage suivant :

"Des représentants autorisés de la pensée chrétienne, des prêtres, des écrivains ont compris qu'il ne servait de rien de se lamenter sur le progrès de la démocratie, que ce progrès était fatal, qu'il fallait en prendre la tête, lui donner une direction chrétienne si l'on ne voulait pas voir l'Eglise réduite à ne compter pour partisans que quelques aristocrates mécontents. Ils n'ont pas craint de s'appeler démocrates chrétiens. Par cette dénomination ils ont simplement voulu prouver qu'ils allaient franchement au peuple et prenaient en main ses véritables intérêts ; ils n'ont aucunement pactisé avec les chefs du mouvement socialiste dont les principes n'ont rien de chrétien. Entre eux et les démocrates extrêmes, la discordance subsiste complète. Ils n'ont ni le même point de départ, ni les mêmes aspirations, ni les mêmes principes. Les démocrates extrêmes se réclament de la Révolution et des doctrines de Jean-Jacques Rousseau ; ils proclament la bonté native de la nature supprimant tout frein ; rendant la société responsable de tout le mal qui peut exister ici bas. Ils transfèrent l'absolutisme de la monarchie au peuple, ils mettent la source du droit dans la volonté de majorités éphémères, ce qui est la pire des tyrannies ; ils détournent nos aspirations de l'au-delà pour les diriger vers les biens de la terre... Certes, rien n'est moins conforme à l'Evangile et rien n'est plus éloigné des tendances des démocrates chrétiens.

"Pour nous, Canadiens français, la démocratie ne nous effraie pas. Tous, riches comme pauvres, industriels comme ouvriers, issus de cette poignée de Français abandonnés en 1760, nous ne sommes pas, et nous ne serons pas, espérans-le, divisés en castes."

Le Pèlerinage à Lourdes

Le départ aura lieu le 3 juin prochain, et les inscriptions devront être données au plus tôt. Le prix du passage, aller et retour, est seulement de \$275.00, toutes dépenses payées. S'adresser à M. L. J. Rivet, au No. 140 St-Denis, Montréal.

VANILLE ESSENCE

Couvents, Collèges, ordonnez vos Essences de Vanille de JULES BOURBONNIERE, Montréal, Agents spéciaux, MOULIN OCEAN, manufacturiers de l'EMPOIS CHINOIS.

La presse populaire

La *Démocratie chrétienne* du 8 mars publie un article de M. Paul Lapeyre: "Théorie de la presse catholique", appelé à avoir un certain retentissement et susceptible de susciter un mouvement très sérieux de la presse catholique. Après avoir démontré quelle est la puissance apparente ou réelle de la presse, M. Lapeyre prouve que le succès d'un journal vient de sa popularité, c'est-à-dire de l'accueil qu'il reçoit auprès des ouvriers qui sont la grande majorité; mais un journal populaire qui ait du succès ne se fonde pas sans de grandes difficultés.

"Il faut posséder, dit-il, l'art de gagner la sympathie des ouvriers et de se concilier leurs suffrages. Il faut que les ouvriers considèrent ce journal comme l'organe de leur parti, comme le défenseur de leur cause, en un mot, comme leur journal, celui qui, s'appuyant sur eux, est voué au service de leurs intérêts. Si l'on y arrive, on pourra espérer en l'avenir, au moins pour longtemps; car les idées et les sympathies du peuple sont lentes à se former, lentes à se détruire.

Sur ce point, nous nous sommes laissés devancer par la presse hostile dont la tactique reçoit depuis plusieurs années sa récompense dans son immense diffusion et sa puissante influence.

Il ne suffit pas de vouloir servir les intérêts du peuple, il faut encore les bien comprendre de manière à s'enraciner fortement dans l'esprit des ouvriers."

Après avoir posé ces principes directeurs de la presse populaire, M. Lapeyre énumère les caractères que doit avoir le journal populaire. Citons :

"Le peuple veut un journal à lui, qui plaide constamment sa cause et qui travaille à lui obtenir la réalisation des promesses plagiées du christianisme, que lui a faite la Révolution. D'ailleurs, avec le scepticisme et l'indifférence religieuse qu'obtiendrait-on? La religion seule pourrait défendre la cause des peuples, parce que seule elle peut inspirer des dévouements que nécessite cet apostolat. Les ouvriers sentent admirablement cela. Ils comprennent que la religion peut seule inspirer un véritable amour pour les humbles et, s'ils manifestent leur colère contre le clergé, c'est que d'une façon confuse et mal consciente, mais réelle, ils lui reprochent de ne lui avoir pas fourni les ardents avocats dont ils avaient besoin. Au fond, le peuple préfère un journal populaire religieux à un journal populaire athée.

C'est pourquoi le journal à fonder devra être franchement catholique; non plus un simple moniteur de cérémonies religieuses et un répertoire de rhétorique sacrée, mais un commentaire vivant et résolu du *Misereor super turbas* de l'Evangile.

En dernier lieu, ce journal devra être vraiment populaire, c'est-à-dire insister particulièrement sur les problèmes qui agitent le monde des travailleurs, et les résoudre d'une façon qui puisse satisfaire cette si intéressante clientèle. Il devra accueillir avec empressement et sympathie toutes les communications qui lui viendront d'un pareil milieu. Il devra même les provoquer.

Enfin — et c'est un point capital, — pendant que le journal parlera dans le sens que nous venons d'indiquer, il sera nécessaire, pour un succès, que les catholiques des régions où il sera répandu, mettent leurs actes d'accord avec ces théories et appliquent dans des œuvres multiples toutes les recommandations de l'encyclique *Rerum Novarum*. L'opinion publique ne sera vraiment retournée que si le journal est simplement l'écho des faits, l'enregistrement des réalités fécondes..."

C'est l'ambition de la CROIX.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE

SOMMAIRE DU MOIS D'AVRIL

Deux retours d'Islandais, par Jean de Nivelle, avec 12 dessins à la plume, par Lemot. — *Mme Louise de France*, par Geoffroy de Grandmaison, avec 12 portraits, reproductions et photographies. — *Gravure et graveurs sur bois*, par Gustave Guillot, avec 15 reproductions. — *Fils de forgeron*,

Versailles Freres

FERRONNERIE

Huiles, Peintures, Vernis

Toles et Papiers à Couvertures

Bains, Closets, Plomb

Pompes de Jardins, Etc.

Commandes de la campagne sollicitées par la poste ou autrement

Versailles Freres

127 rue Ontario

240 rue Ste-Catherine

MONTREAL



LA RÉGION
DU
LAC ST JEAN
CANADA

20,000,000
acres d'excellentes terres à blé à 20" L'ACRE

UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EXCELLENTE EAU
A 190 MILLES

Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique

UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES
REMPLI DE POUVOIRS D'EAU
BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER
à l'agence du colon du lac St-Jean

RENE DUPONT,
AGENT DE CULTIVATION
CHAMPELAIN DE PORT DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN
RUE ST-ANDRÉ, QUÉBEC, CANADA

cause de, par Georges Montorgueil. — *La chapelle*, poésie, par Jules Romains, avec une composition de Victor Lhuer. — *Le roman d'une laide* (suite), par Jean Rameau, avec 2 compositions de M. Lat coulre. — *Un reste de l'ancienne Pologne: la Galicie*, par Dominique Netherlé, avec 20 photographies. — *La porcelaine de Limoges*, par Jean Vezère, avec 14 photographies. — *Causerie littéraire: Le théâtre de M. Jules Lemaitre, II*, par Gabriel Aubray. — *Pages oubliées: Avril*, par Rémy Belleau; Les débuts de Barye, par Eugène Guillaume, avec un portrait; La langue catholique, par Joseph de Maistre. — *Portraits: Arsène Vermenouze*, par J. A., avec 1 portrait. — *Variétés scientifiques: Comment se fabrique un manchon pour la lumière à incandescence*, par Armand Germain, avec 9 photographies. — *Moyen inédit de colonisation*, croquis, par Henriot. — Annexes et supplément: *Album musical du "Mois": Tarantelle napolitaine*, musique de Richard Barthélemy; les nouveaux livres-concours de genre et d'esprit, mode, etc.

Chaque livraison mensuelle: 1 franc. — Abonnement: un an 12 fr. (Etranger: 14 fr.)

Un numéro spécimen (168 pages in-8 grand luxe) est envoyé gratuitement sur demande. — 5, rue Bayard, Paris. VIIIe.

Vignobles Canadiens

Comté d'Essex, Ontario

The E. Girardot Win Co. Ltd.

Fabricant de Vin de Messe et de table

VIN DE MESSE, approuvé par Mgr O'Connor, Mgr McEvay, et l'Archidiocèse de Montréal. Vin de table de première qualité. Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves.

Pour prix et autres informations, s'adresser à

THE E. GIRARDOT WINE CO, L'td. SANDWICH, ONT.



Le...
Specialiste **BEAUMIER**

Médecin et Opticien

A L'INSTITUT D'OPTIQUE

1824--St-Catherine--1824

Coin Hotel-de-Ville - MONTREAL

Examen des yeux GRATIS

Le meilleur de Montréal comme Fabricant de Verres Optiques et Ajusteur de Lunettes. Lorgnons et Yeux Artificiels, etc., à ordre, garantis pour bon voir de LOIN et de PRES et guérison d'Yeux.

Sur rendez-vous, jour et soir, dimanche de 1 à 4 h. p.m.

Echanges de VERRES, Réparations, etc., etc.

AVERTISSEMENT: Prenez garde! Pas d'agent sur le chemin pour notre maison Responsable.

Les yeux difficiles ou abandonnés sont invités.

Cette annonce rapportée, vaut 15c par plâtres pour tout achat en lunetterie.



A. David

Entrepreneur
Electricien

296 RUE SAINT-DENIS

MONTREAL

BELL TELEPHONE: Est 2940
MARCH 169

Cloches,

Lumières,

Téléphones.

EXCELLENT TONIQUE

Dans un grand verre, mettez une cuillerée à thé de sucre, un œuf frais, un verre à vin de **BRANDY RICHARD** et un peu de glace. Remplissez le verre avec du bon lait, mêlez bien et coulez dans un autre verre, ajoutez un petit peu de muscade.

Pris le matin, c'est un
fortifiant sans égal

Encens et Braises d'Encens

De première qualité.

A des prix fort modérés.

ENCENS DES MAGES, Boîtes de 4 lbs..... La lb. 75 cts

" " " Boîtes de 2 lbs..... " "

BRAISE D'ENCENS, Boîtes de 16 litres..... La boîte \$4.00

" " " Boîtes de 8 litres..... " 2.00

N.-B.--Toutes les commandes qu'on nous envoie par la malle sont soigneusement remplies.

La Cie d'Entreprises Chimiques

544, Rue Mont-Royal

(Pres Saint-Denis, Sud-Est)

Tel. Bell Est 2897.

MONTREAL.

AVIS

La "Croix" bi-hebdomadaire

Nos abonnés sont priés de prendre avis que la CROIX sera, dès le 6 mai prochain, publiée deux fois par semaine et que, par conséquent, le prix régulier de l'abonnement est, dès aujourd'hui, de deux piastres par année ou une piastre par six mois. Les prix d'abonnements de propagande sont les suivants :

3 abonnements de 1 an pour	\$4.00
5 " " "	6.00
10 " " "	10.00

L'âme de La Fontaine

Nous aurions voulu voir, lundi, au Monument National, tous les Canadiens français de la Province.

Quels accents de vrai patriote ! Papineau, dans ses beaux jours, n'en a certainement pas eu d'aussi sincères, ni d'aussi sublimes ! L'âme de La Fontaine a dû en tressaillir de joie, si elle a pu entendre cette parole fière qui ressemble par plusieurs côtés à la sienne.

M. Bourassa s'est réellement surpassé.

Sa conférence a été plus qu'éloquente. Il a enlevé — c'est le mot — du coup son auditoire, et l'a absolument convaincu de deux choses :

1o Que l'article 16 du projet de loi proposé par Sir Wilfrid Laurier, basé sur les droits acquis par les catholiques des nouvelles provinces, en vertu de l'acte constitutif des Territoires de 1875, est acceptable par les intéressés ;

2o Que l'amendement Fielding à cet article 16 n'est ni plus ni moins que la reconnaissance et la consécration du système scolaire maintenant en vigueur dans ces Territoires en vertu d'une série d'ordonnances consécutives dont la dernière est de 1901, ordonnances qui, peu à peu, ont enlevé aux catholiques leurs droits à des écoles confessionnelles.

En effet, dit M. Bourassa, on veut aujourd'hui faire ratifier la loi de 1901, supprimant le conseil de l'instruction publique et l'enseignement religieux, même dans les écoles séparées. Cette loi de 1901 supprime aussi l'enseignement de la langue française et rend l'enseignement de la langue anglaise obligatoire.

Elle supprime de fait tout ce dont les catholiques avaient joui d'après les ordonnances de 1884, 1886, 1888. Le principe de 1875 donnait une liberté égale à la majorité et à la minorité, et celui de 1879 était une garantie de subsides. Donc, toute disposition provinciale ou territoriale contraire pourrait être déclarée *ultra vires*. Cela ne faisait pas l'affaire de M. Sifton ; d'où l'amendement projeté.

L'article 16 original donne le droit pur et simple à toute minorité protestante ou catholique d'établir des écoles séparées dans lesquelles, la langue qui leur est propre sera enseignée, tandis que, par l'amendement, la langue française ne sera enseignée que comme langue

rudimentaire, comme le démontre le règlement suivant :

(2) — Le bureau de tout district pourra, sujet aux règlements du département, employer une ou plus d'une personne compétente pour donner l'enseignement en toute autre langue que la langue anglaise dans l'école du district, à tous les élèves dont les parents ou les gardiens auront signifié leur volonté dans ce sens, mais ce cours d'instruction ne prendra pas la place de l'enseignement que l'instituteur en charge de l'école est tenu de donner par les règlements du département et de cette ordonnance, et n'interviendra en rien dans ces règlements et cette ordonnance.

Le choix des livres, en vertu de l'article 16 original, reste au bureau catholique de l'instruction, tandis que, dans l'autre cas, il est soumis au commissaire de l'éducation, qui sera sûrement protestant.

Quant aux garanties pour la religion, elles ne sont pas très grandes, puisqu'en vertu de l'article 16 amendé, cette matière est réglée indirectement par le commissaire de l'éducation. Et si on consulte le pouvoir de ce dernier, on constate qu'il fixe lui-même les heures de classes et que c'est de 3½ à 4 heures seulement que peuvent être enseignées la religion et la langue ; or le commissaire de l'éducation a le droit de diminuer les heures de classes, c'est-à-dire de fermer les écoles de 3 heures à 4, et il arrivera ainsi que cet enseignement aura été sacrifié.

Après avoir ainsi fait voir comme serait illusoire l'enseignement du français et de la religion dans les écoles qui existeraient en vertu de l'amendement, M. Bourassa indique le danger des livres mis entre les mains des enfants par le ministre de l'instruction publique, (il cite comme exemple *Graziella*, de Lamartine, et *Les paroles d'un croyant*, de Lam.), et il dénonce le moyen, mis entre les mains des fanatiques d'arriver à leurs fins, vu qu'ils auront le privilège de faire renvoyer de la classe les très petits enfants, à trois heures de l'après-midi au lieu de quatre, et qu'ainsi ces jeunes intelligences seront privées de tout enseignement religieux et qu'ils grandiront dans un atmosphère neutre et sans Dieu.

Une pareille mesure qui prend ainsi à la gorge une minorité qui a des droits doit être violemment dénoncée.

M. Bourassa réproche l'amendement qui est une violation de la constitution, la sanction d'ordonnances illégales, *ultra vires*, et qui est contraire à la justice, au droit et au bon sens, puisqu'au lieu de la loi fédérale de 1875 qui garantit la liberté, on veut faire accepter les ordonnances qui restreignent cette liberté "et, s'écrie M. Bourassa, on veut nous faire croire que c'est la même chose !"

Le député de Labelle, faisant allusion à l'injustice commise aux nôtres du Manitoba, en 1890, et approuvée jusqu'à une certaine mesure par certains politiciens en 1896, a répété le mot célèbre de Mgr Taché : Une question n'est pas réglée tant que justice n'est pas rendue.

Cette affirmation de principes nettement catholiques nous a beaucoup plu.

Il est regrettable que M. Bourassa n'ait pas pour le seconder, aux Communes, au moins une petite phalange d'une dizaine de députés.

Comme toutes les questions de ce genre se-

raient vite réglées, s'il y existait un troisième parti soucieux avant tout, celui-là, à l'instar du Centre allemand, de protéger les faibles contre la haine ou l'ambition des forts, et de faire respecter par tout le Canada la grande loi de la justice.

J. B.

On nous écrit

.....N. H., 19 avril 1905.

M. Joseph Bégin,

Réd.-Prop. de la CROIX, Montréal,

Monsieur le Rédacteur,

Vous trouverez sous ce pli une liste de dix souscripteurs à votre intéressant journal avec le prix de l'abonnement. C'est bien peu pour ma paroisse, mais la presse jaune de Montréal est tellement répandue, qu'il est difficile de faire comprendre à nos gens tout le mal que ces journaux font dans nos familles catholiques. J'espère que l'exemple de ces dix jeunes gens sera le grain de sénévé qui grandira avec le temps. L'Evangile nous dit que l'ennemi a semé l'ivraie après le bon grain ; ici c'est le contraire qui a eu lieu, l'ennemi s'est levé le premier et a semé l'ivraie, tandis que les serviteurs du Père de famille dormaient encore. Détruire le mal déjà fait est une tâche difficile, mais il faut espérer que la bonne semence finira par germer et grandir à l'ombre de la CROIX.

Que le Père de famille bénisse votre œuvre entreprise avec tant de courage et de dévouement.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur,

X., curé.

Arrière, les lâches !

Le projet de loi de l'autonomie des nouvelles provinces est à subir sa deuxième lecture et sera ensuite discuté au comité de la législation, avant de subir sa troisième. C'est à ce comité qu'il sera étudié dans tous ses détails et que l'amendement Fielding, si la clique Sifton est plus forte que nous et a plus d'influence auprès du gouvernement, sera greffé à la loi elle-même.

Nous ne devons pas désespérer de vaincre le fanatisme et d'obtenir à nos compatriotes de l'Ouest les écoles auxquelles ils ont droit.

Le dernier mot n'est pas encore dit.

Il faut donc continuer à pétitionner et à pétitionner encore.

Nous n'avons pas été peu étonné d'entendre certaines feuilles ministérielles dire que le gouvernement Laurier n'a pas besoin de pétitions, qu'il saura bien faire son devoir sans ce secours et cette expression de la volonté du peuple de Québec.

Ces feuilles dont le Canada et la Patrie sont du nombre, nous ne craignons pas de l'affirmer, nous trahissent, sciemment ou non, et l'histoire saura juger à sa valeur la conduite actuelle de M. Tarte.

J. B.